



# JELF FÉVRIER 2022 - OUZILLEAU

PAVILLON WONG - 229 3610 RUE UNIVERSITY MONTRÉAL QC H3A 0C5

## NOTES GÉNÉRALES

### 1- GÉNÉRALITÉS:

NOTE: DANS CES NOTES GÉNÉRALES, LA MENTION "L'ENTREPRENEUR" DÉSIGNE AUTANT L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL QUE L'ENSEMBLE DE SES SOUS-TRAITANTS.

1.1 TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR, CHAPITRE 1 - BÂTIMENT, ET LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, DU CANADA EN VIGUEUR.

1.2 LES PLANS NE SONT QU'UNE REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA STRUCTURE À BÂTIR.  
L'ENTREPRENEUR NE DOIT Y PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE.  
LA MAQUETTE REVIT OU LES FICHiers DWG PEUVENT LUI ÊTRE TRANSMIS PAR L'INGÉNIEUR, MAIS UNIQUEMENT POUR INFORMATION.  
L'ENTREPRENEUR SE DOIT D'UTILISER UNIQUEMENT LES PLANS PDF "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" POUR RÉALISER LES TRAVAUX.

1.3 L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARCHITECTURE POUR TOUT CE QUI CONCERNE L'ÉTANCHÉITÉ DES OUVRAGES, NOTAMMENT LES DÉTAILS DE CALFETRAGE, PENTE, GOUTTE D'EAU, MEMBRANE, MIRADRAINS, SOLINS, DRAINS FRANÇAIS ET AUTRES DRAINS...  
L'ENTREPRENEUR DEVRA PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX DÉTAILS DES PARAPETS, PISCINES, SPA, BALCONS, TERRASSES, PORTES ET FENêTRES...  
SI CERTAINS ÉLÉMENTS D'ÉTANCHÉITÉ ENCASTRÉS DANS LE BÉTON, TEL QUE LES LAMES D'ÉTANCHÉITÉ OU LES BOUDINS DE BENTONITE, SONT SPÉCIFIÉS AUX PLANS DE STRUCTURE, L'ENTREPRENEUR DEVRA TOUTEFOIS S'Y CONFORMER.

1.4 L'ENTREPRENEUR DOIT LIER LES PLANS DE STRUCTURE CONJOINTEMENT AVEC LES PLANS DES AUTRES DISCIPLINES (ARCHITECTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, PAYSAGE, CIVIL, ETC.).

1.5 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX PLANS D'ARCHITECTURE ET/OU D'ARPENTAGE POUR L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT.  
AU BESOIN, IL DEVRA RETENIR LES SERVICES D'UN ARPENTEUR.

1.6 L'ENTREPRENEUR DOIT RÉALISER LES TRAVAUX TELS QU'ILS SONT DÉCRITS AUX PLANS DE STRUCTURE, EN UTILISANT LES MATERIAUX ET PRODUITS SPÉCIFIÉS. L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LA POSSIBILITÉ DE REFUSER TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

1.7 AVANT LA CONSTRUCTION, L'ENTREPRENEUR DOIT VALIDER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS, ET S'ASSURER DE TRANSMETTRE ET COORDONNER TOUTE L'INFORMATION ENTRE SES SOUS-TRAITANTS.

1.8 LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION SONT DE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.  
IL DOIT LES CHOISIR DE FAÇON À ASSURER LA SÉCURITÉ AU CHANTIER EN TOUT TEMPS.  
SI DES OUVRAGES TEMPORAIRES SONT NÉCESSAIRES POUR RÉALISER LES OUVRAGES PRÉSENTÉS AUX PLANS, CELA FAIT PARTIE DES MÉTHODES DE CONSTRUCTION.  
SI DES OUVRAGES TEMPORAIRES NÉCESSITENT UN ANCRAGE OU UNE ASSISE À UNE STRUCTURE (EXISTANTE OU NOUVELLE) PRÉSENTÉE AUX PLANS, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET OBTENIR SON APPROBATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

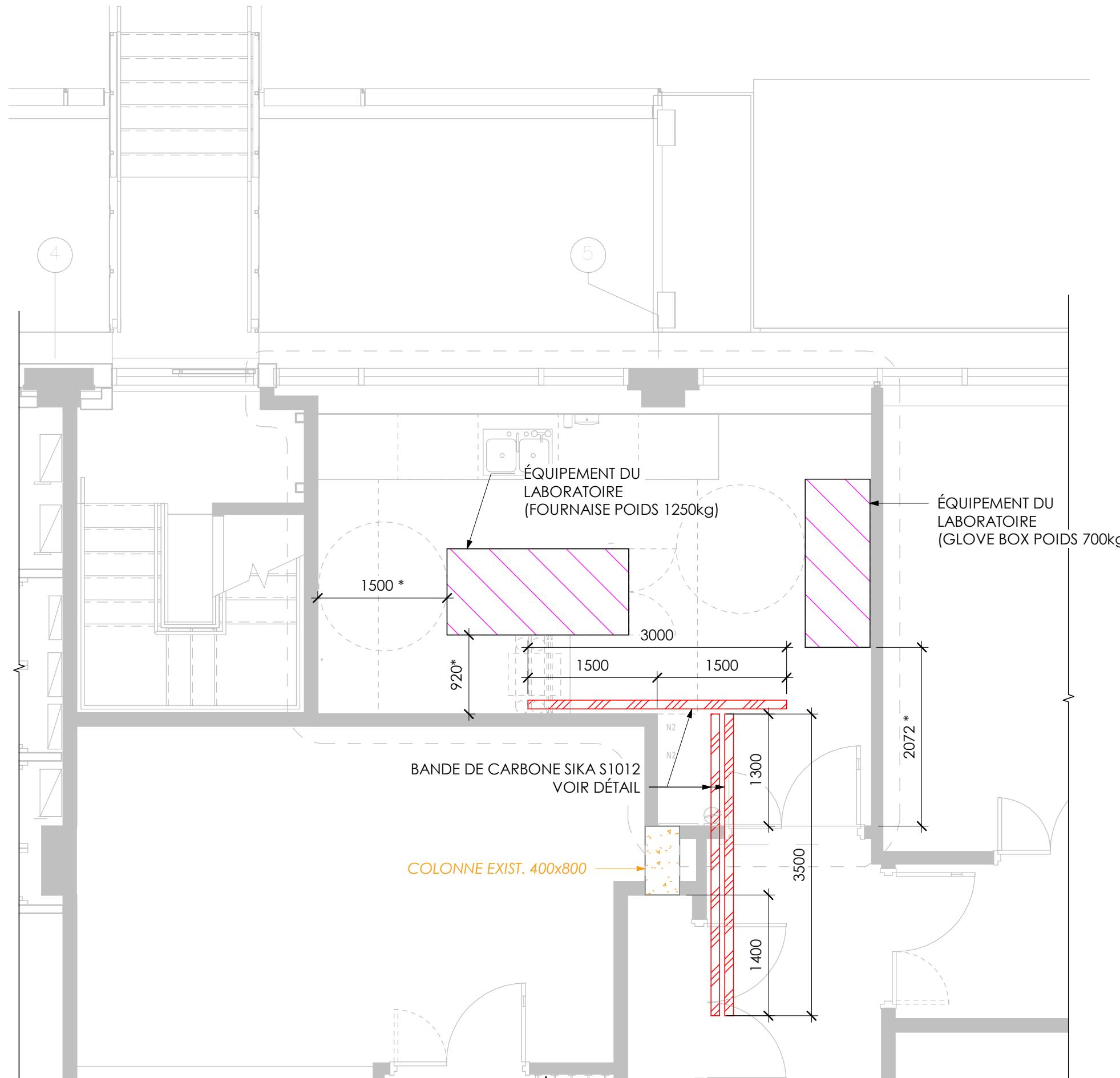
1.9 EN AUCUN CAS, L'ENTREPRENEUR NE POURRA SOLICITER LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX (PLANCHER, MURS, ETC) EN DÉPASSANT LES CHARGES SPÉCIFIÉES AUX PLANS DE STRUCTURE. POUR LES CHARGES CONCENTRÉES (ÉQUIPEMENT, VÉHICULE, ENTREPOSAGE TEMPORAIRES...), TOUJOURS DEMANDER À L'INGÉNIEUR AVANT DE PROCÉDER.

1.10 L'ENTREPRENEUR DOIT CONSTRUIRE LES ÉLÉMENTS VERTICAUX EN ARCHITECTURE (PORTES COUSSANTES, FENêTRES, CLOISONS, ETC) EN PRÉVoyANT LA DÉFORMATION DE LA STRUCTURE.  
IL DOIT RESPECTER LES DÉTAILS SPÉCIAUX EN ARCHITECTURE PERMETTANT CE MOUVEMENT, MAIS MINIMALEMENT PRÉVOIR UN JEU ÉGAL AU MAXIMUM ENTRE LES DEUX VALEURS SUIVANTES : 20MM OU (LA PORTEE ENTRE LES COLONNES ADJACENTES) / 360.

1.11 LES VIBRATIONS ENGENDRÉES PAR LA CONSTRUCTION (BATTAGE DE PLEUX, DYNAMITAGE...) DEVONT RESPECTER LES LIMITES IMPOSÉES PAR LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR.  
À AUCUN MOMENT CES VIBRATIONS NE DEVONT DÉPASSER UNE ACCÉLÉRATION DE 25MM/S<sup>2</sup>, À L'ENDROIT DES BÂTIMENTS VOISINS.  
LORSQU'UNE COULÉE DE BÉTON EST SIMULTANÉE À DES VIBRATIONS, CELLES-CI NE DEVONT PAS DÉPASSER UNE ACCÉLÉRATION DE 10MM/S<sup>2</sup>, À L'ENDROIT DE LA COULÉE.  
L'ENTREPRENEUR DOIT À TOUT MOMENT ÊTRE CAPABLE DE DÉMONTRER QU'IL RESPECTE CES LIMITES.

1.12 LA PROTECTION DES OUVRAGES ET BÂTIMENTS VOISINS DOIT ÊTRE ASSURÉE EN TOUT TEMPS.  
SI CERTAINS DOMMAGES DES OUVRAGES VOISINS PRÉEXISTENT AU CHANTIER, L'ENTREPRENEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE LE DÉMONTRER AU MOYEN D'UN RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE.

1.13 TOUS LES MÉTAUX OUVRÉS ARCHITECTURAUX, (GARDE-CORPS, ESCALIER, MAINS COURANTES ETC).  
SONT DÉTAILLÉS AUX PLANS D'ARCHITECTURE.  
CERTAINS ÉLÉMENTS PLUS CRITIQUES PEUVENT TOUTEFOIS ÊTRE DÉTAILLÉS AUX PLANS DE STRUCTURE, (PLATEFORMES EXTÉRIEURES, COURSIVES EXTÉRIEURES, SUPPORTS DE MURS-RIDEAUX ETC).  
LES PLANS DOIVENT Être LUS CONJOINTEMENT.  
DANS TOUS LES CAS, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR Membre DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC AFIN DE PRODUIRE DES DESSINS D'ATELIER SIGNÉS SCELLÉS POUR TOUS LES MÉTAUX OUVRÉS, RESPECTANT LES PRESCRIPTIONS DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT EN VIGUEUR, ET EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES CAN/CSA-S16 ET CAN/CSA-S136 EN VIGUEUR.

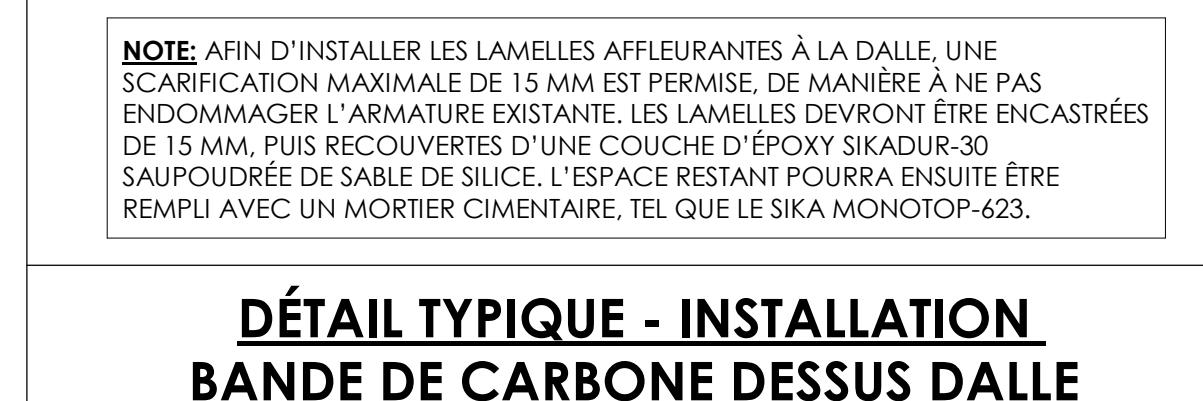
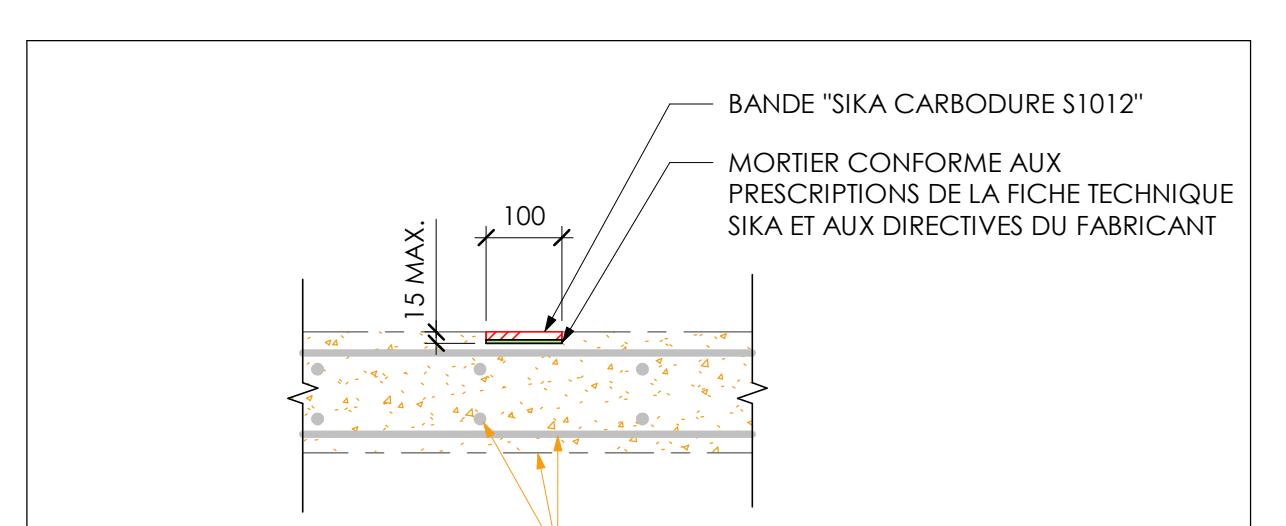


VUE EN PLAN - RENFORT POUR ÉQUIPEMENT ADD. LABORATOIRE #3053 - 3E ÉTAGE

1 : 50

NOTE:

\*= ÉMPLACEMENT À VALIDER AVEC LES PLANS D'ARCHITECTURE



NOTES IMPORTANTES / Important Notes  
1. Ces documents de structure sont la propriété exclusive de POINCARE EXPERTS INC. et ne peuvent être utilisés, reproduits ou copiés sans l'autorisation écrite de l'ingénierie. Les documents de structure sont la propriété exclusive de POINCARE EXPERTS INC. and cannot be used, copied or reproduced without written permission of the engineer.  
2. Les dimensions apposées sur ces documents doivent être vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verified by the contractor before the start of work.  
3. Il est recommandé de consulter l'ingénierie pour toute question entre les documents et ceux des autres professionnels. / The engineer must be notified of all errors, omissions and discrepancies between these documents and those of other professionals.  
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

NOM DU CLIENT  
McGill Facilities Management and Ancillary Services Design Services Gestion des installations et services auxiliaires Services de conception

NOM DU PROJET  
JELF FÉVRIER 2022 - OUZILLEAU

NOM DE LA PAGE  
VUE EN PLAN  
RENFORT  
LABORATOIRE  
#3053

PROJET No 1017.35  
DESSINÉ PAR LV  
CONÇU PAR EB  
VÉRIFIÉ PAR EB

PAGE No 1/2  
2025-10-17 12:29:04